

## Demande de Passeport via l'ANTS

### Description

À l'heure du tout numérique, les démarches pour obtenir un passeport se modernisent ! Les candidats au permis doivent maintenant passer par le site de l'[ANTS](#) pour faire une demande de passeport. Voici en quoi cela consiste et comment s'y prendre.

[Demander votre passeport sur le site de l'ANTS](#)

### Où et quand faire votre demande de passeport ?

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à **n'importe quelle mairie**, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

**Attention** : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Il faudra ensuite **vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives**.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

### Pièces à fournir pour une demande de passeport

Les pièces à fournir vont **dépendre de deux situations** en particulier qui sont :

- La possession d'une carte d'identité valide ;
- L'absence de carte d'identité.

#### **vous avez une carte d'identité valide**

- Votre carte d'identité
- Photo d'identité récente et conforme aux normes

- Timbre fiscal : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile
- **Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne** (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)

## **Vous n'avez pas de carte d'identité**

- Photo d'identité récente et conforme aux normes
- Timbre fiscal : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut remplir et signer le formulaire cartonné disponible au guichet)
- **Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé** . Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.
- **Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière** (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)